



Enregistrement en ligne d'un contrat d'apprentissage (Service en ligne)

Ministère chargé du travail

Permet la création d'un compte personnel :

- pour gérer en ligne les contrats d'alternance de l'employeur (initialisation des contrats, impression de cerfas pré-remplis, gestion dématérialisée de vos contrats, etc),
- pour faire une demande en ligne de l'aide TPE jeunes apprentis.

Cette démarche authentifiée permet de procéder rapidement à la procédure administrative, en toute sécurité.

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/inscription>)

Vérfié le 26 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Contrat d'apprentissage (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>)
- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation : quelles différences ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31704>)
- Qu'est-ce que le compte engagement citoyen (CEC) ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030>)